



Pour "UMFRAGEN" du 15 avril 1992
(sujet: Libye/Sanctions; p. 6)

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 14 avril 1992

Au Conseil fédéral

Note d'information

Entretiens officiels du Conseiller Fédéral René Felber
avec le Secrétaire Général des Nations Unies,
M. Boutros Boutros-Ghali, à Berne, le 13 avril 1992

Veillez lire, en annexe, une note de synthèse sur les
principaux sujet que le soussigné a traités lors de la visite
officielle à Berne du Secrétaire Général des Nations Unies.
Les opérations de maintien de la paix, particulièrement en
Yougoslavie et au Sahara Occidental, les sanctions contre la
Libye et le rôle de Genève ont été notamment abordés.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

e.r. *Leclercq*

Annexe mentionnée



Visite officielle à Berne du
Secrétaire Général des Nations Unies
13 avril 1992

I

M. Boutros-Ghali a d'abord exposé sa philosophie au sujet des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

1. Ayant affaire de plus en plus à des conflits internes, l'ONU doit recourir à des solutions adaptées et plus souples. Elle aura davantage besoin de forces de police - et pour des raisons pratiques, de police militaire - par exemple pour ouvrir un corridor à l'aide humanitaire en Somalie.
2. D'autre part, elle applique à sa manière un principe de subsidiarité. Conformément au chapitre VIII de la Charte, et en raison du grand nombre de conflits auxquels elle est confrontée, elle laisse aux organisations régionales le soin de trouver des solutions politiques à ces conflits, se contentant pour sa part de veiller au respect du cessez-le-feu. C'est ainsi qu'en Somalie, elle laisse agir l'OUA, la Ligue Arabe et l'Organisation de la Conférence Islamique; en Yougoslavie, c'est la C.E. (Lord Carrington) qui cherche à réconcilier les parties, en Azerbaïdjan et Arménie, la CSCE. Ce qui ne signifie pas que l'ONU se désintéresse des solutions politiques. Au contraire: elle reste en étroit contact avec les parties et les organisations régionales, et demeure prête à se substituer à elles en cas d'échec.
3. Il en découle un classement des conflits en fonction des chances de parvenir à un règlement pacifique, en partie sous l'empire de la nécessité due aux difficultés financières chroniques que traverse l'organisation.

Inutile en effet de maintenir des forces des Nations Unies pour geler une situation de conflit qui ne déboucherait sur aucune perspective de solution politique. Et M. Boutros-Ghali de citer le cas de Chypre et du Sahara. On pourrait ainsi le risque de pénaliser des pays qui, disposés à accepter un règlement amiable, ont objectivement besoin pour ce faire de casques bleus que l'ONU ne pourrait mettre à leur disposition faute de moyens.

4. Enfin, M. Boutros-Ghali se prononce fermement contre la création d'un Etat-Major propre aux Nations Unies : plutôt faire appel de cas en cas aux états amis que de créer une nouvelle bureaucratie lourde au sein de l'ONU, alors qu'il s'efforce d'ailleurs de diminuer le poids de l'administration!

II

S'agissant plus particulièrement de la Yougoslavie, le Président de la Confédération interroge son interlocuteur sur la distribution des tâches entre l'ONU, la CE et la CSCE, l'ONU devant être un élément de coordination. Et de rappeler la situation dramatique en Bosnie-Herzégovine, Etat reconnu par la Suisse, ainsi que les tentatives de la Suisse pour dépêcher des policiers sur place.

M. Boutros-Ghali commence par remercier la Suisse de ses contributions au système des Nations Unies en général et aux opérations de la paix en particulier (observateurs militaires, mise à disposition d'avions), qu'il juge très importantes. Il comprend la difficulté de recruter des policiers dans un Etat fédéral pour l'avoir éprouvé dans le cas des Etats-Unis, sollicités d'en envoyer en El Salvador.

M. Boutros-Ghali désire éviter de s'engager en Bosnie-Herzégovine, où trois communautés s'affrontent, et alors même que l'opération initialement prévue n'a pas pu se développer, faute de moyens. Ayant reçu le président de Bosnie et le représentant des Serbes de cette république, venus lui

demander l'intervention de l'ONU, Boutros-Ghali les a renvoyés à la Communauté Européenne, qui oeuvre en vue d'une solution pacifique, ou à l'Union de l'Europe Occidentale, mieux à même de déployer rapidement cinq mille hommes sur place comme le demandaient ses interlocuteurs.

L'ONU suit de près l'évolution de la situation; en dépêchant son envoyé spécial Cyrus Vance une fois de plus à Sarajevo (à bord d'un avions mis à disposition par la Suisse), M. Boutros-Ghali veut encourager Lord Carrington à poursuivre ses efforts. En gardant un étroit contact avec la Communauté, Boutros-Ghali échappe au risque de faire double emploi avec elle. Il empêche également les protagonistes de jouer l'une contre l'autre l'organisation mondiale et l'organisation régionale.

Entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, l'ONU se veut complémentaire de la conciliation tentée par la CSCE.

Au Sahara Occidental, Boutros-Ghali n'a pas l'intention de laisser à demeure les forces des Nations Unies. Il a déclaré au Conseil de Sécurité qu'il proposerait de nouvelles options. Si les protagonistes ne l'aident pas, il n'aura aucune honte à reconnaître qu'il n'a pas réussi et qu'il entend retirer les casques bleus. Ce n'est pas du chantage, mais le fait est qu'en l'absence d'une réelle volonté politique de régler le conflit, il n'y a pas de raison de maintenir sur place un contingent des Nations Unies qui serait plus utile ailleurs. Un nouveau représentant personnel - Yakub Khan, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Pakistan - est à l'oeuvre. Il a d'ailleurs fallu l'imposer aux protagonistes, égocentriques au possible et qui ne voient pas que leur conflit est somme toute très secondaire par rapport aux autres.

L'évolution de la conjoncture est favorable au Maroc, qui veut organiser à brève échéance des élections générales qui, le cas échéant, s'étendraient au Sahara; l'Algérie a d'autres soucis; le Polisario, se sentant abandonné, devient plus exigeant - c'est une tendance suicidaire. Il a soulevé une controverse

pour savoir si le Conseil de Sécurité a endossé ou non le nouveau critère de sélection du cercle des électeurs admis à participer au référendum. Or c'est là une affaire qui est de la compétence du seul Secrétaire Général et sur laquelle le Conseil n'a pas à se prononcer. Quoi qu'il en soit, il convient de renoncer à ce critère au profit d'un compromis politique, un accord entre les Sahraouis et le Maroc, qu'un référendum viendra légaliser et renforcer. A défaut d'une nouvelle formule, il n'y aura pas de solution. Jusqu'à ce point, il est nécessaire de maintenir l'unité médicale suisse et la MINURSO, mais il peut arriver que par l'annonce de son retrait, la Suisse faciliterait la tâche de l'ONU - par exemple si aucune solution politique ne se dessinait.

Le Président de la Confédération avait fait état auparavant des interrogations qui existent au sein de la population suisse quant au déroulement de l'action et au respect du programme politique. En l'occurrence, il fait état de la décision du Conseil Fédéral de maintenir sur place l'unité médicale jusqu'à la fin de l'année. Au-delà, on pourrait envisager soit de la retirer, soit de la prolonger. M. Boutros-Ghali a vivement remercié la Suisse pour l'unité médicale, qui joue un rôle très important au sein de la MINURSO.

III

A propos du rôle de Genève, le Président de la Confédération rappelle que la Suisse est disponible, et que le Conseil Fédéral veut conserver les institutions liées au droit humanitaire, au désarmement (arme chimique) et à l'environnement tout en favorisant le développement de celles qui y sont établies.

M. Boutros-Ghali rappelle la concurrence de Vienne et, bientôt, celle de Bonn. Il veut élargir l'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, en touchant à la protection des minorités et à l'extension des droits démocratiques - tâches nouvelles qu'il entend confier au centre de Genève. Pour ce qui est de l'environnement, plusieurs options

sont examinées, dont celle de créer un poste de coordinateur à New York. Mais le choix du siège est lié aux décisions de Rio sur le suivi de la Conférence sur l'Environnement et le Développement - étant admis que personne ne propose de créer un nouvel organisme à cette fin. Il ne relève pas la question relative au siège de l'Agence de contrôle des armes chimiques.

IV

Il aborde de son côté l'affaire libyenne. Il s'efforce de jouer un rôle de catalyseur pour tenter d'éviter la mise en oeuvre des sanctions. Il fait état de l'ultime proposition de la Ligue Arabe de confier les deux suspects à Malte - sans qu'on sache s'il s'ensuivrait une livraison aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne. Il s'efforce de sauver la face à la fois de la Libye et des trois pays auteurs de la résolution : ce n'est pas facile. L'objection selon laquelle il n'est pas possible de procéder à une extradition en l'absence d'un traité formel est sans valeur pour les juristes, les décisions du Conseil de Sécurité, souverain, l'emportant. Il en ira vraisemblablement de même avec le jugement de la Cour Internationale de Justice, qui n'aura guère d'influence sur le Conseil de Sécurité. Pour sa part, le Secrétaire Général s'efforcera, sans illusion, de faire reporter de quinze jours l'échéance fatidique, pourvu que la Libye s'y prête en fournissant des informations substantielles sur le terrorisme auquel ses agents - ou des résidents - auraient pu être mêlés. Puis il s'enquiert de la position de la Suisse et demande si notre pays a été l'objet d'une éventuelle requête d'accueillir les deux suspects. M. Felber fait état de nos réticences à appliquer l'embargo aérien si un nombre important et représentatif d'Etats européens ne le décrètent pas. Pour ce qui est des armes, il n'y a pas d'exportation, et notre mission à Tripoli est déjà réduite au minimum. Quant à l'accueil des deux suspects, à la suite d'une démarche informelle mais autorisée, le Conseil Fédéral a répondu par la négative, notamment pour éviter de s'exposer à une nouvelle "affaire Sarhadi" - la détention des suspects en Suisse impliquant automatiquement leur livraison au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis du fait des traités en vigueur.

- 7 -

V

M. Boutros-Ghali tient à rappeler sa position sur la participation des Nations Unies aux pourparlers de paix sur le Proche-Orient : s'il n'est pas invité à y participer à part entière par les deux co-présidents, il s'abstiendra d'y assister, tout en espérant que les négociations finissent par aboutir. L'ONU n'a pas de monopole, elle encourage la décentralisation. Ironie de l'histoire que M. Boutros-Ghali ne peut s'empêcher de relever : quand il était Ministre des Affaires Etrangères d'Egypte, il s'efforçait d'associer l'ONU au processus de paix entre son pays et Israël - et c'est l'ONU qui refusait de s'y joindre! M. Boutros-Ghali remercie expressément le gouvernement suisse pour la mise à disposition de l'Ambassadeur Brunner, dont on ne peut sous-estimer le rôle et qui maintient le contact avec les parties.

VI

Interrogé sur la récente réunion du Comité Administratif de Coordination, M. Boutros-Ghali s'en déclare satisfait. Un rapport sur le renforcement de la coopération entre Agences spécialisées du système a été demandé à M. Blanchard, ancien directeur général du BIT. Une action synchronisée des agences à Rio, au Salvador et dans les Etats de la CEI a été d'ores et déjà décidée. M. Boutros-Ghali confirme qu'il compte mettre en valeur le rôle de la Commission Economique pour l'Europe : M. Hinteregger, son directeur, a participé aux réunions du Comité consacré à la politique envers l'Europe.

Au terme de sa visite, M. Boutros-Ghali a signalé que les liens ne cessent de se resserrer entre la Suisse et l'ONU; que notre pays est le cinquième contributeur - per capita - au système des Nations Unies; que le champ de la coopération s'étend au fur et à mesure que croît le domaine d'action de l'ONU et qu'ainsi, la neutralité lui apparaissait synonyme de générosité authentique et sincère, d'une vraie solidarité. Il a émis le voeu de pouvoir accueillir la Suisse au sein de l'ONU pendant la durée de son mandat.